

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13e séance du mardi 8 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/55 de la Municipalité, du 18 novembre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi 8 février deux mille vingt-deux

Le président

La secrétaire adjointe